
PROCÈS-VERBAL DE LA 18^E SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIUSSS DE L'ESTRIE – CHUS LE MARDI 13 JUIN 2017 AU CENTRE D'HÉBERGEMENT ARGYLL

Présences :	Pierre Cossette Gerald Cutting André Forest Patricia Gauthier Pierrette Grenier Diane Gingras Frédéric Grondin Rachel Hunting Patrice Lamarre Pauline Lefebvre Denis Marceau Micheline Richer Serge Therrien Alain Thivierge Raymonde Vaillancourt	Administrateur Administrateur Administrateur Présidente-directrice générale et secrétaire Membre observateur Vice-présidente Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur
Absences motivées :	Jacques Fortier Michel Kinumbe Elungu Mathieu Touchette	Président Administrateur Administrateur
Invités :	Denis Beaulieu Sylvain Bernier Sophie Brisson Émilie Carr Pierre-Albert Coubat Véronique Couture Annabelle Cumyn Jean Ferland Carol Fillion Olivier Lemieux-Girard Serge Lepage Gilles Michaud Lise Montagne Marie-Andrée Périgny Véronique Poulin Stéphane Tremblay Johanne Turgeon	Commissaire aux plaintes et à la qualité des services Directeur administratif de la recherche Coprésidente du comité d'éthique de la recherche Présidente du comité de la prestation sécuritaire des soins et services aux usagers Directeur des ressources financières et de la logistique Présidente du conseil des sages-femmes Coprésidente du comité d'éthique de la recherche Directeur des services techniques Directeur général adjoint programmes sociaux et de réadaptation et aux partenariats Adjoint à la présidente-directrice générale et affaires publiques Président du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens Directeur des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques Directrice des soins infirmiers Présidente du conseil multidisciplinaire Présidente du conseil des infirmières et des infirmiers Directeur général adjoint programme santé physique générale et spécialisée et à la mission universitaire Présidente-directrice générale adjointe

1.0 Ouverture de la séance et constatation des présences

En l'absence de M. Jacques Fortier, président, Mme Diane Gingras, vice-présidente, présidera l'assemblée. Elle souhaite la bienvenue à tous à cette dix-huitième assemblée du conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie – CHUS.

Après vérification du quorum, la séance est ouverte.

2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, L'ORDRE DU JOUR SUIVANT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ :

1. Ouverture de la séance et constatation des présences
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions du public
4. Lecture, approbation et suivis du procès-verbal de la 17^e séance ordinaire tenue le jeudi 18 mai 2017
5. Informations du président du conseil d'administration et de la présidente-directrice générale
6. Points pour échanges (discussion et/ou décision) *AGIR POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ*
 - 6.1 Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles, communautés
 - 6.1.1 Dépôt des rapports annuels 2016-2017 des différentes instances du CIUSSS de l'Estrie - CHUS
 - 6.1.1.1 Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP)
 - 6.1.1.2 Conseil multidisciplinaire
 - 6.1.1.3 Conseil des infirmières et des infirmiers
 - 6.1.1.4 Conseil des sages-femmes
 - 6.2 Assurer la qualité des soins et services
 - 6.2.1 Rapport d'activités sur les soins de fin de vie – juin 2017
 - 6.2.2 Rapport annuel 2016-2017 du comité d'éthique clinique et organisationnelle
 - 6.2.3 Rapport annuel du comité de la prestation sécuritaire des soins et services aux usagers 2016-2017
 - 6.2.4 Plan d'action pour contrer la maltraitance envers les aînés
 - 6.3 Garantir l'accessibilité aux soins et services
 - 6.3.1 Ralentissement des activités pour la période estivale 2017
 - 6.3.2 Plan régional d'organisation des services médicaux généraux (PROS)
 - 6.3.3 Tableau de bord à la P-13
 - 6.4 Utiliser judicieusement les ressources
 - 6.4.1 Approbation des états financiers au 31 mars 2017 : Rapport financier annuel pour l'exercice 2016-2017 (AS-471) du CIUSSS de l'Estrie – CHUS
 - 6.4.2 Rapport d'audit et rapport financier annuel consolidé du Fonds de santé au travail pour l'exercice financier terminé le 7 janvier 2017
 - 6.4.3 Rapports statistiques annuels du CIUSSS de l'Estrie - CHUS
 - 6.5 Intégrer la mission universitaire
 - 6.5.1 Rapport annuel du comité d'éthique de la recherche du CIUSSS de l'Estrie - CHUS
- 7 **Informations des comités et instances du conseil d'administration et de la présidente-directrice générale**
 - 7.1 Comité sur la mission universitaire du 24 mai 2017
 - 7.2 Comité de vigilance et de la qualité du 31 mai 2017
 - 7.3 Comité de gouvernance et d'éthique du 5 juin 2017
 - 7.4 Comité sur les soins et services du 7 juin 2017
 - 7.5 Comité de vérification et de suivi budgétaire du 12 juin 2017
- 8 **Agenda de consentement *POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ***
 - 8.1 Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles, communautés

- 8.1.1 Exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du CIUSSS de l'Estrie – CHUS - Effectifs du CMDP
 - 8.1.1.1 Effectifs des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie - CHUS
- 8.1.2 Projet Optilab
 - 8.1.2.1 Création du département clinique de médecine de laboratoire
- 8.1.3 Approbation du bilan en sécurité de l'information 2016-2017
- 8.1.4 Actions inscrites au plan de communication externe
- 8.1.5 Politique de désignation nominative des biens du CIUSSS de l'Estrie - CHUS
- 8.1.6 Démission d'un membre du conseil d'administration

8.2 Assurer la qualité des soins et services

- 8.2.1 Poursuite de l'adhésion à Planetree
- 8.2.2 Certification – Pouvoir d'inspection

8.3 Garantir l'accessibilité aux soins et services

8.4 Utiliser judicieusement les ressources

- 8.4.1 Modification au registre des signataires autorisés pour le CIUSSS de l'Estrie – CHUS à signer des demandes de paiement à la RAMQ
- 8.4.2 Règlement de régie interne du Conseil des infirmières et infirmiers du CIUSSS de l'Estrie – CHUS – mise à jour
- 8.4.3 Déclaration d'immeuble excédentaire : 68, boulevard Jacques-Cartier, Sherbrooke
- 8.4.4 État de l'utilisation des subventions du programme de suppléments au loyer de la Société d'habitation du Québec
- 8.4.5 Nomination des auditeurs externes pour l'année 2017-2018 au CIUSSS de l'Estrie – CHUS
- 8.4.6 Accès Entreprise de Revenu Québec – Services téléphoniques et services en ligne
- 8.4.7 Modification aux permis d'exploitation des installations du CIUSSS de l'Estrie – CHUS - Dénomination des installations phase 3
- 8.4.8 Octroi de nouveaux contrats de service sages-femmes et renouvellement d'un contrat de service

8.5 Intégrer la mission universitaire

- 8.5.1 Renouvellement de mandat de deux membres du CÉR du CIUSSS de l'Estrie - CHUS
- 8.5.2 Reconduction de la désignation du CÉR du CIUSSS de l'Estrie - CHUS
- 8.5.3 Changement de statut de deux membres du CÉR du CIUSSS de l'Estrie - CHUS
- 8.5.4 Nomination d'une chercheuse à l'IUPLSSS
- 8.5.5 Révision des modes opératoires normalisés (MON) du CRCHUS

9 Divers

10 Huis clos

- 10.1 Cadres supérieurs - nominations
- 10.2 Évaluation de la rencontre

11 Clôture de la séance

3.0 Période de questions du public

Une première intervention est faite par la présidente du comité des usagers des CLSC et CHSLD de Sherbrooke et de l'IUGS concernant une situation préoccupante au sujet des services de loisirs dans les CHSLD de Sherbrooke et la réorganisation des ressources au niveau des loisirs en hébergement. Ainsi, le comité demande que soient rapidement mis en place les mécanismes nécessaires pour assurer le remplacement systématique des intervenants en loisirs qui doivent s'absenter pour vacances, congés ou maladie. De plus, le comité demande d'assurer un poste à temps complet dédié au recrutement, à la formation et à l'encadrement des bénévoles.

La présidente-directrice générale spécifie que les membres du conseil d'administration sont préoccupés et ont à cœur le maintien d'une offre de service de loisirs de qualité pour les résidents des CHSLD. Ainsi, le comité des soins et des services du conseil d'administration est mandaté pour suivre l'évolution de ce dossier.

Une deuxième intervention est faite par le président du comité des usagers du RLS La Pommeraie qui veut sensibiliser le public sur les recommandations faites par ce comité au conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie - CHUS. En effet, le comité des usagers propose les recommandations suivantes :

- D'adopter un processus de consultation systématique du comité des résidents et du comité des usagers continu de La Pommeraie avant d'amorcer des travaux majeurs de structures existantes ou futures dans les installations de milieu de vie et autres;
- D'adopter l'installation d'un plan d'évacuation avec échéancier d'exercice et une procédure de mise à jour des mesures d'urgence pour toutes les installations du RLS La Pommeraie.

Madame Turgeon souligne qu'elle a déjà fait les suivis de ces recommandations.

Il souhaite remercier le CIUSSS de l'Estrie - CHUS des suivis qui seront faits à cet égard.

Une autre intervention est faite par un représentant de l'APTS concernant le mécontentement de plusieurs techniciens et professionnels en regard de l'absence d'un plan de développement des ressources humaines au CIUSSS de l'Estrie - CHUS. À cet effet, il dépose séance tenante une pétition réitérant leur demande à l'effet que l'employeur respecte les dispositions locales en vigueur et que ce dernier remette très rapidement en place les comités PDRH afin de procéder aux travaux en découlant.

La présidente-directrice générale indique que le plan de développement des ressources humaines du CIUSSS de l'Estrie - CHUS est un dossier en cours de discussions et elle invite M. Gilles Michaud, directeur des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques, à préciser l'état d'avancement du dossier.

Monsieur Michaud spécifie que l'établissement a des rencontres avec les partenaires syndicaux, y incluant l'APTS, pour discuter du dossier. Dans le contexte actuel, plusieurs facteurs influencent le retard de sa mise en application pour lesquels l'établissement est à trouver des solutions. C'est un sujet discuté lors des rencontres du comité des ressources humaines et des communications du conseil d'administration.

Pour terminer, le représentant de l'APTS dépose séance tenante un cahier des recommandations qui est le fruit du sondage sur la santé psychologique mené auprès de leurs membres.

4.0 Lecture, approbation et suivis du procès-verbal de la 17^e séance ordinaire tenue le jeudi 18 mai 2017

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, LE PROCÈS-VERBAL EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Suivis du procès-verbal de la séance ordinaire du jeudi 18 mai 2017

Gala d'excellence

Onze membres provenant de différentes instances du CIUSSS de l'Estrie – CHUS feront partie du comité de sélection et une place sera dédiée pour un membre du conseil d'administration. Madame Rachel Hunting a démontré de l'intérêt y faire partie et à la prochaine rencontre du comité des ressources humaines qui aura lieu le 20 juin, ce point sera discuté.

5.0 Informations du président du conseil d'administration et de la présidente-directrice générale

Le rapport d'activités du président du conseil d'administration et de la présidente-directrice générale, pour la période du 18 mai 2017 au 13 juin 2017, a été transmis aux membres. La présidente-directrice générale fait part des différentes activités ayant eu lieu.

6.0 Points pour échanges (discussion ou décision) AGIR POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ

6.1 Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles, communautés

6.1.1 Dépôt des rapports annuels 2016-2017 des différentes instances du CIUSSS de l'Estrie - CHUS

6.1.1.1 Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP)

La vice-présidente invite Dr Serge Lepage, président du CMDP, à présenter le Rapport annuel comme prévu à l'Article 214 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux.

Le comité exécutif du CMDP s'est réuni à 10 reprises pendant l'année et un groupe de travail, formé de six personnes, a été mis en place qui avait pour mandat de réfléchir sur la structure à constituer et de réviser le Règlement de régie interne.

Docteur Lepage stipule les réalisations ayant eu lieu en 2016-2017 et il termine en spécifiant les enjeux et défis pour 2017-2018.

6.1.1.2 Conseil multidisciplinaire

La vice-présidente invite Mme Marie-Andrée Périgny, présidente du conseil multidisciplinaire, à présenter le Rapport annuel comme prévu à la Loi sur les services de santé et les services sociaux, à l'Article 226.

Madame Périgny débute en rappelant les faits saillants du conseil multidisciplinaire et ses réalisations depuis juin 2016. Elle poursuit en stipulant les orientations du C. M. pour 2017-2018 et termine en indiquant que le C. M. se penchera sur tout autre dossier jugé pertinent porté à son attention en cours d'année.

6.1.1.3 Conseil des infirmières et des infirmiers

La vice-présidente invite Mme Véronique Poulin, présidente du conseil des infirmières et des infirmiers, à présenter le Rapport annuel, tel que prévu à l'Article 220 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux.

Madame Poulin rappelle le mandat du CII et informe les membres sur ses réalisations et implications au cours de l'année 2016-2017.

En ce qui concerne le comité des infirmières auxiliaires et le comité de la relève, elle poursuit en énumérant leurs réalisations et implications au cours de l'année ainsi que leur plan d'action pour 2017-2018.

Madame Périgny termine en présentant le bilan financier 2016-2017 et la projection financière pour 2017-2018, et ce, pour les trois comités en place.

6.1.1.4 Conseil des sages-femmes

La vice-présidente invite Mme Véronique Couture, présidente du conseil des sages-femmes, à présenter le Rapport annuel tel que prévu dans la Loi sur les services de santé et les services sociaux à l'Article 225.3.

Madame Couture informe les membres sur l'évolution des travaux depuis la dernière présentation du conseil des sages-femmes au conseil d'administration du 3 novembre 2016 et elle termine en spécifiant les implications du conseil auprès de différentes instances et partenaires.

6.2 Assurer la qualité des soins et services

6.2.1 Rapport d'activités sur les soins de fin de vie – juin 2017

La vice-présidente invite Mme Lise Montagne, directrice des soins infirmiers, à présenter le rapport.

Madame Montagne explique en détail les soins palliatifs et de fin de vie ayant eu lieu de décembre 2015 au 10 décembre 2017 en soins de courte durée, à domicile et palliatifs.

Elle poursuit en précisant les données quant à la sédation palliative continue administrée et à l'aide médicale à mourir pour cette même période, soit de décembre 2015 au 10 juin 2017.

Madame Montagne termine en indiquant les motifs pour lesquels l'aide médicale à mourir n'a pas été administrée.

Après questions et commentaires, la résolution suivante est adoptée.

RÉSOLUTION : CA 1094 - 2017-06-13

Relative au rapport d'activités sur les soins de fin de vie – juin 2017

- CONSIDÉRANT :**
- que la *Loi concernant les soins de fin de vie* prévoit que le directeur général de l'établissement doit, chaque année, faire rapport au conseil d'administration sur l'application de la politique portant sur les soins de fin de vie (art. 8);
 - que la *Loi concernant les soins de fin de vie* prévoit que l'établissement doit inclure un résumé de ce rapport dans une section particulière de son rapport annuel de gestion (art. 8);
 - que la *Loi concernant les soins de fin de vie* prévoit que le directeur général d'un établissement doit transmettre au conseil d'administration le rapport prévu à l'article 8 tous les six mois, et ce, pour une période de deux ans suivant l'entrée en vigueur de la Loi. L'établissement doit le transmettre à la Commission sur les soins de fin de vie et le publier sur son site internet (art. 73);
 - que les données exigées par la Loi doivent être compilées jusqu'au 10 juin 2017 inclusivement; le rapport soumis au conseil d'administration en est un préliminaire;
 - l'accord des membres du conseil d'administration.

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION D'UMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER : le rapport préliminaire sur les soins de fin de vie et de le transmettre à la Commission sur les soins de fin de vie. Une copie du rapport final sera déposée à la prochaine rencontre du conseil d'administration.

Une motion de félicitations est faite à l'équipe.

6.2.2 Rapport annuel 2016-2017 du comité d'éthique clinique et organisationnelle (CÉCO)

La vice-présidente invite Mme Micheline Richer, présidente du comité de vigilance et de la qualité, à prendre la parole, laquelle introduit Mme Sophie Brisson et Dre Anabelle Cumyn, coprésidentes, qui présentent le Rapport.

À tour de rôle, elles présentent le mandat du CÉCO, la composition des membres et le bilan des six premiers mois et elles terminent en indiquant les perspectives pour la prochaine année 2017-2018.

Après échanges, les membres adoptent la résolution suivante :

RÉSOLUTION : CA 1095 - 2017-06-13

Relative au rapport annuel 2016-2017 du comité d'éthique clinique et organisationnelle

- CONSIDÉRANT :**
- que le comité d'éthique clinique et organisationnelle doit faire rapport annuellement de ses activités auprès du conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie – CHUS;
 - que les membres du comité d'éthique clinique et organisationnelle ont pris connaissance du rapport annuel du CECO;

- l'analyse effectuée par les membres du comité de vigilance et de la qualité lors de leur rencontre du 31 mai 2017;
- la recommandation des membres du comité de vigilance et de la qualité à l'effet de procéder au dépôt dudit rapport annuel.

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

DE PRENDRE ACTE : du rapport annuel 2016-2017 du comité d'éthique clinique et organisationnelle.

6.2.3 Rapport annuel du comité de la prestation sécuritaire des soins et services aux usagers 2016-2017

La vice-présidente invite Mme Émilie Carr, présidente, à présenter le rapport.

Madame Carr présente le mandat du comité et la composition des membres et elle poursuit en indiquant les réalisations du comité pour l'année 2016-2017.

Après échanges, la résolution suivante est adoptée.

RÉSOLUTION : CA 1096 - 2017-06-13

Relative au rapport annuel du comité de la prestation sécuritaire des soins et services aux usagers 2016-2017

- CONSIDÉRANT :**
- que le comité de la prestation sécuritaire des soins et des services aux usagers doit faire rapport annuellement de ses activités auprès du conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie - CHUS;
 - que les membres du Comité de la prestation sécuritaire des soins et des services ont pris connaissance du rapport annuel du CPSSSU lors de leur rencontre du 24 mai 2017;
 - l'analyse effectuée par les membres du comité de vigilance et de la qualité lors de leur rencontre du 31 mai 2017;
 - la recommandation des membres du comité de vigilance et de la qualité à l'effet de procéder à l'adoption dudit rapport annuel;
 - l'accord des membres du conseil d'administration.

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

DE PRENDRE ACTE : du rapport annuel 2016-2017 du comité de la prestation sécuritaire des soins et services aux usagers 2016-2017.

6.2.4 Plan d'action pour contrer la maltraitance envers les aînés

La vice-présidente invite M. Carol Fillion, directeur général adjoint programmes sociaux et de réadaptation et aux partenariats à présenter le plan d'action.

La Politique de lutte contre la maltraitance envers les aînés, adoptée par le C. A. du CIUSSS de l'Estrie - CHUS le 29 septembre 2016, est d'ordre général et vise à guider les actions de lutte contre la maltraitance à tous les niveaux de l'organisation. Son actualisation implique le déploiement d'un plan d'action dont l'objectif est d'actualiser les composantes de la Politique et de la faire vivre dans l'organisation. Une version préliminaire de ce plan d'action a fait l'objet d'une présentation au comité de direction du CIUSSS de l'Estrie-CHUS le 9 mai 2017 et prévoit l'adhésion autour des outils de sensibilisation, dont la Charte de la bienveillance, qui a reçu l'aval des partenaires du réseau lors du Forum sur la maltraitance envers les aînés qui s'est tenu en Estrie le 16 novembre 2016.

Après questions et commentaires, les membres adoptent la résolution ci-après.

RÉSOLUTION : CA 1097 - 2017-06-13

Relative au plan d'action pour contrer la maltraitance envers les aînés

CONSIDÉRANT :

- que la maltraitance des personnes aînées engendre des conséquences très importantes qui détériorent significativement leur qualité de vie;
- que les personnes qui œuvrent auprès des personnes aînées ou qui les côtoient doivent déployer tous les efforts possibles pour mettre fin à la maltraitance et favoriser leur bien-être;
- l'analyse effectuée par les membres du comité de soins et services à leur réunion du 7 juin 2017;
- la recommandation des membres du comité de soins et services;
- l'accord des membres du conseil d'administration.

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ADHÉRER :

aux principes suivants pour inspirer nos actions :

- Nous nous efforçons d'offrir un environnement exempt de maltraitance;
- Nous accueillons les personnes aînées de façon personnalisée en respectant leur histoire, leur dignité, leur rythme et leur singularité;
- Nous communiquons avec les personnes aînées de façon respectueuse en adaptant notre message et en vérifiant la compréhension;
- Nous favorisons l'expression par les personnes aînées de leurs besoins et de leurs souhaits;
- Nous les impliquons dans la planification et le suivi des interventions qui les concernent;
- Nous sommes à l'écoute de leurs besoins évolutifs et sommes ouverts à réajuster nos pratiques;
- Nous soutenons les personnes aînées maltraitées dans leurs démarches par la diffusion d'information leur permettant de faire des choix libres et éclairés et de développer leur pouvoir d'agir;
- Nous travaillons en partenariat afin d'offrir un filet de sécurité lors de situation de maltraitance;
- Nous convenons d'inclure les notions de prévention, de repérage et d'intervention pour contrer la maltraitance dans les activités de sensibilisation et de formation.

6.3 Garantir l'accessibilité aux soins et services

6.3.1 Ralentissement des activités pour la période estivale 2017

La vice-présidente invite Dr Stéphane Tremblay, directeur général adjoint programme santé physique générale et spécialisée et à la mission universitaire, à présenter le rapport.

Après commentaires, la résolution suivante est adoptée.

RÉSOLUTION : CA 1098 - 2017-06-13

Relative au ralentissement des activités pour la période estivale 2017

- CONSIDÉRANT :**
- le maintien de l'accessibilité;
 - la période des vacances estivales;
 - l'examen de l'OIIQ qui aura lieu le 18 septembre 2017;
 - le besoin de main-d'œuvre différent;
 - l'analyse effectuée par les membres du comité des soins et services;
 - la recommandation des membres du comité des soins et services;
 - l'accord des membres du conseil d'administration.

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER : le scénario d'ajustement des activités cliniques du CIUSSS de l'Estrie – CHUS pour la période estivale 2017.

6.3.2 Plan régional d'organisation des services médicaux généraux (PROS)

La vice-présidente invite Dre Raymonde Vaillancourt, chef du département régional de médecine générale (DRMG), à présenter le plan régional d'organisation des services médicaux généraux (PROS).

Le DRMG et la direction des services professionnels (DSP) sont préoccupés par la situation des effectifs médicaux en médecine de famille. Le résultat de la répartition des postes en médecine de famille par le MSSS, pour chacune des régions et sous-régions du Québec, sera connu sous peu. Il importe que le nombre de postes accordés pour 2017-2018 corresponde davantage aux besoins pour assurer les soins et améliorer l'accessibilité.

Avec la connaissance actuelle des besoins en première ligne (inscription et suivi des patients / prise en charge, soins à domicile, GMF réseau), en deuxième ligne (urgence, hospitalisation courte durée, obstétrique/périnatalité, soins de longue durée, soins palliatifs) et afin de remplacer les départs à la retraite connus/anticipés, il y a un besoin d'ajout minimal de 34 médecins de famille pour l'ensemble des neuf RLS du territoire.

Actuellement, le taux global de patients inscrits à un médecin de famille est de 82,4 % avec les RLS du Granit, des Sources, du Haut St-François, de Memphrémagog et de Sherbrooke.

6.3.3 Tableau de bord à la P-13

La vice-présidente invite Mme Johanne Turgeon, présidente-directrice générale adjointe, à présenter le tableau de bord à la P-13.

Elle invite les membres à se référer au document « Tableau de bord – conseil d'administration – Plan annuel et Ententes de gestion – Année 2016-2017, P1 à P13 » et attire leur attention sur les cibles ayant une augmentation favorable par rapport à l'an dernier et les cibles devant être améliorées.

6.4 Utiliser judicieusement les ressources

Pour les trois prochains points, la vice-présidente invite M. Pierre-Albert Coubat, directeur des ressources financières et de la logistique, à présenter les rapports.

6.4.1 Approbation des états financiers au 31 mars 2017 : Rapport financier annuel pour l'exercice 2016-2017 (AS-471) du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

Monsieur Coubat rappelle les cibles d'optimisation pour l'année 2016-2017 et explique les résultats financiers au 31 mars 2017. Il fait état de l'atteinte de l'équilibre budgétaire tout en maintenant et en améliorant l'accès aux soins et services aux usagers et la population, en intégrant deux nouveaux réseaux locaux de services en Estrie, en considérant les besoins des communautés et en assurant le financement de la mission universitaire.

Après discussion, les membres adoptent la résolution suivante.

RÉSOLUTION : CA 1099 - 2017-06-13

Relative aux rapport financier annuel pour l'exercice 2016-2017 (AS-471) du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

CONSIDÉRANT :

que la Loi sur les services de Santé et des Services sociaux (chapitre S-4-.2) stipule que les établissements publics doivent transmettre au ministre de la Santé et des Services sociaux leur rapport financier annuel au 31 mars 2017 (AS-471), dûment complété et selon la forme prescrite;

que ledit rapport doit être transmis au plus tard le 15 juin 2017;

que le comité de vérification et de suivi budgétaire recommande au conseil d'administration d'approuver les états financiers de l'exercice 2016-2017 et d'autoriser la présidente-directrice générale et le directeur des ressources financières et de la logistique à signer ledit rapport, pour et au nom de l'établissement;

l'information et la documentation mises à la disposition des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;

la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;

l'accord des membres du conseil d'administration.

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'APPROUVER : les états financiers de l'exercice 2016-2017 (rapport financier annuel AS-471) du CIUSSS de l'Estrie – CHUS;

D'AUTORISER : la présidente-directrice générale et le directeur des ressources financières et de la logistique à signer, pour et au nom de l'établissement, ledit rapport.

Une motion de félicitations est faite.

6.4.2 Rapport d'audit et rapport financier annuel consolidé du Fonds de santé au travail pour l'exercice financier terminé le 7 janvier 2017

Monsieur Coubat fait état du rapport d'audit et du rapport financier annuel consolidé et après questions et commentaires, la résolution ci-jointe est adoptée.

RÉSOLUTION : CA 1100 - 2017-06-13

Relative au rapport d'audit et rapport financier annuel consolidé du Fonds de santé au travail pour l'exercice financier terminé le 7 janvier 2017

CONSIDÉRANT :

- Que le Fonds de santé au travail, constitué suite à l'entente intervenue entre l'ex-Agence de la santé et des services sociaux de l'Estrie et la Commission de la santé et de la sécurité du travail, en vertu de l'article 109 de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail*, s'engage à assurer les services nécessaires à la mise en application des programmes de santé au travail sur son territoire;
- Que l'ex-Agence a conclu un contrat avec deux établissements sur son territoire afin que ces derniers dispensent les services qu'elle ne peut fournir elle-même (équipes locales);
- Que les activités courantes se sont déroulées entre le 10 janvier 2016 et le 7 janvier 2017;
- Que le rapport financier annuel consolidé du Fonds de santé au travail se terminant le 7 janvier 2017 doit être adopté par le conseil d'administration;
- que le rapport financier annuel consolidé du Fonds de santé au travail sera acheminé à la CNESST;
- que le rapport a été vérifié par nos auditeurs externes et que ceux-ci produiront leur rapport des auditeurs indépendants dès l'adoption par le conseil d'administration, soit le 13 juin 2017;
- que le bilan consolidé doit être signé par deux administrateurs mandatés par le conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, attestant l'approbation du rapport financier annuel consolidé;
- l'information et la documentation mises à la disposition des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
- la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
- l'accord des membres du conseil d'administration.

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'APPROUVER : le rapport financier annuel consolidé du Fonds de santé au travail au 7 janvier 2017;

D'AUTORISER : le président du conseil d'administration, monsieur Jacques Fortier et monsieur Gerald Cutting, membre du conseil d'administration, à signer, pour et au nom de l'établissement lesdits rapports.

6.4.3 Rapports statistiques annuels du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

Monsieur Coubat présente les rapports statistiques annuels de l'exercice 2016-2017 pour les établissements faisant partie du CIUSSS de l'Estrie – CHUS.

Ces rapports sont exigés conformément aux articles 279 et 288 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* et contiennent tout renseignement requis par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

6.5 **Intégrer la mission universitaire**

6.5.1 Rapport annuel du comité d'éthique de la recherche du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

La vice-présidente invite Dre Anabelle Cumyn et Mme Sophie Brisson, les deux coprésidentes du comité éthique de la recherche, à présenter le rapport.

À tour de rôle elles présentent le mandat du comité ainsi que les points saillants du rapport annuel 2016-2017. De plus, elles font état des travaux d'harmonisation post fusion des deux comités d'éthiques de la recherche, soit du CSSS-IUGS et du CHUS, et des indicateurs de performance du comité.

Après échanges, la résolution suivante est adoptée.

RÉSOLUTION : CA 1101 - 2017-06-13

Relative au rapport annuel du comité d'éthique de la recherche du CIUSSS de l'Estrie - CHUS

CONSIDÉRANT :

- l'article 21 du *Code civil du Québec* selon lequel les comités d'éthique de la recherche désignés sont tenus de produire annuellement un rapport de leurs activités au ministère de la Santé et des Services sociaux;
- la responsabilité du conseil d'administration de prendre acte du rapport annuel du comité d'éthique de la recherche;
- le rapport d'activités rédigé selon les normes du ministère de la Santé et des Services sociaux est conforme en tout point;
- l'accord des membres du CÉR du CIUSSS de l'Estrie - CHUS et de ses deux coprésidentes;
- l'analyse effectuée par les membres du comité de la mission universitaire.

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÔMENT APPUYÉE :

DE PRENDRE ACTE : du rapport annuel 2016-2017 du CÉR du CIUSSS de l'Estrie – CHUS.

7.0 Informations des comités et instances du conseil d'administration et de la présidente-directrice générale

La vice-présidente rappelle qu'il a été convenu qu'un résumé de chacun des comités soit transmis avec la documentation afin d'accélérer leur présentation.

7.1 Comité sur la mission universitaire du 24 mai 2017

La vice-présidente invite M. Sylvain Bernier, directeur administratif de la recherche, à répondre aux questions s'il y a lieu.

7.2 Comité de vigilance et de la qualité du 31 mai 2017

La vice-présidente invite Mme Micheline Richer, présidente, à répondre aux questions s'il y a lieu.

7.3 Comité de gouvernance et d'éthique du 5 juin 2017

La vice-présidente invite Mme Pauline Lefebvre, présidente, à répondre aux questions s'il y a lieu.

7.4 Comité sur les soins et services du 7 juin 2017

La vice-présidente invite M. André Forest, président, à faire un résumé de la rencontre.

7.5 Comité de vérification et de suivi budgétaire du 12 juin 2017

La vice-présidente invite M. Pierre-Albert Coubat à répondre aux questions s'il y a lieu.

8.0 Agenda de consentement *AGIR POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ETL A COMMUNAUTÉ*

La vice-présidente rappelle aux membres que pour les sujets à l'agenda de consentement, le déroulement se fera de façon succincte. Lorsqu'une question est formulée, le directeur concerné est appelé à répondre.

8.1 Bâti pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles, communautés

8.1.1 Exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du CIUSSS de l'Estrie - CHUS - Effectifs du CMDP

8.1.1.1 Effectifs des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie - CHUS

RÉSOLUTION : CA 1102 à 1149 - 2017-06-13

Relative aux effectifs des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie - CHUS

Les résolutions sont adoptées à l'unanimité sur proposition dûment appuyée. Elles apparaissent dans le dossier en annexe et font partie intégrante du présent document.

8.1.2 Projet Optilab

8.1.2.1 Création du département clinique de médecine de laboratoire

RÉSOLUTION : CA 1150 - 2017-06-13

Relative à la création du département clinique de médecine de laboratoire

ATTENDU QUE :

- le ministre a désigné onze regroupements de laboratoires dénommés « Grappes OPTILAB »;
- le réseau de la santé et des services sociaux compte sept grappes multiétablissements et quatre grappes monoétablissement;
- chaque grappe regroupe en une seule entité la gouvernance, le budget et la production des services du laboratoire serveur et des laboratoires associés;
- le *CIUSSS de l'Estrie - CHUS* est une grappe monoétablissement désignée sous le nom de *Grappe Estrie*;
- la date de mise en œuvre d'OPTILAB est le 1^{er} avril 2017 et qu'au plus tard le 24 juin 2017, doit être créé un département clinique de médecine de laboratoire qui intègre toutes les activités de laboratoire clinique de ladite grappe, incluant les ressources humaines ainsi que les médecins du laboratoire serveur et des laboratoires associés;
- en vertu de l'article 183 de la LSSSS, un établissement doit préparer un plan d'organisation administratif, professionnel et scientifique qui décrit les structures administratives de l'établissement, ses directions, ses services et ses départements ainsi que les programmes cliniques;
- en vertu de l'article 184 de la LSSSS, le plan d'organisation d'un centre hospitalier doit, de plus, prévoir la formation de départements cliniques et de services cliniques, et il doit indiquer le nombre de médecins omnipraticiens, de médecins spécialistes, par spécialité, de dentistes généralistes et de dentistes spécialistes qui peuvent exercer leur profession dans chacun de ces départements et ces services et, dans le cas d'un centre désigné centre hospitalier universitaire ou institut universitaire, la répartition, entre les médecins, des tâches relatives à l'activité clinique, à la recherche et à l'enseignement;
- chaque médecin de laboratoire en activité avant la création de la grappe détient déjà une nomination de membre *actif, associé* ou *conseil** et des privilèges de pratique de laboratoire dans l'établissement, dûment accordés sur recommandation du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) (voir tableau nominal joint en annexe des médecins titulaires de privilèges de laboratoires de la grappe au 31 mars 2017);
- le *CIUSSS de l'Estrie - CHUS* désire que les nominations visées au paragraphe précédent demeurent valides pour le même statut, aux mêmes conditions et pour les mêmes installations que ceux pour lesquels elles ont été accordées et que les privilèges qu'elles prévoient soient rattachés au département clinique de médecine de laboratoire créé;

- le **CIUSSS de l'Estrie - CHUS** désire que les privilèges soient réputés être rattachés au département clinique de médecine de laboratoire jusqu'à sa création;
- le **CIUSSS de l'Estrie - CHUS** a déjà procédé à la nomination de son dirigeant médical et de son dirigeant clinico-administratif, qui sont responsables de la gestion de la grappe et qui relèvent directement du président-directeur général;
- le directeur médical de la grappe doit également être le chef du département clinique de médecine de laboratoire;
- le CMDP est favorable à la modification du plan d'organisation de l'établissement pour la création du département clinique de médecine de laboratoire auquel seront rattachés l'ensemble des médecins de l'établissement qui exercent des activités de laboratoire médical.

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

*** Sous réserve de l'approbation du MSSS d'ajouter également des privilèges aux médecins-conseils**

DE CRÉER : le « département clinique de médecine de laboratoire » auquel sont rattachés les privilèges de pratique de laboratoire de tous les médecins détenant déjà une nomination de membre actif, associé ou conseil au CIUSSS de l'Estrie - CHUS.

DE CONFIER : à la présidente-directrice générale le mandat d'effectuer le suivi de la mise en œuvre d'OPTILAB auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux.

8.1.3 Approbation du bilan en sécurité de l'information 2016-2017

RÉSOLUTION : CA 1151 - 2017-06-13

Relative au bilan de sécurité de l'information 2016-2017

- CONSIDÉRANT :**
- que le SCT fixe les objectifs en matière de sécurité de l'information gouvernementale pour l'ensemble des ministères et organismes;
 - que le dirigeant réseau de l'information (DRI) a fixé au 30 juin 2017 la date limite pour lui transmettre le bilan des organismes du RSSS;
 - que le comité de la sécurité de l'information du CIUSSS de l'Estrie - CHUS a approuvé le bilan de la sécurité de l'information à sa rencontre du 6 juin 2017;
 - l'analyse effectuée par les membres du comité de la sécurité de l'information;
 - l'accord favorable des membres du comité de la sécurité de l'information;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'APPROUVER : le bilan de la sécurité de l'information du CIUSSS de l'Estrie - CHUS au 31 mars 2017.

8.1.4 Actions inscrites au plan de communication externe

RÉSOLUTION : CA 1152 - 2017-06-13

Relative aux actions inscrites au plan de communication externe

- CONSIDÉRANT :**
- que le plan de communication externe a déjà été présenté et accepté par les membres du C.A.;
 - qu'un plan d'action détaillé a été élaboré afin de préciser les actions concrètes, les contributions attendues et les échéanciers permettant d'actualiser le plan de communication convenu;
 - l'analyse du dossier et l'accord des membres du CRHC-C.A. le 15 mai dernier;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ACCEPTER : le plan d'action proposé

8.1.5 Politique de désignation nominative des biens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

RÉSOLUTION : CA 1153 - 2017-06-13

Relative à la politique de désignation nominative des biens du CIUSSS de l'Estrie - CHUS

- CONSIDÉRANT :**
- la création du CIUSSS de l'Estrie – CHUS au 1^{er} avril 2015 regroupant quatorze établissements;
 - le besoin d'avoir une pratique unique et équitable pour l'ensemble du CIUSSS de l'Estrie – CHUS;
 - la nécessité de reconnaître à leur juste valeur la contribution de certaines personnes (bénévoles ou bâtisseurs) ou donateurs ayant contribué à notre établissement;
 - la nécessité pour certaines fondations d'obtenir dès cet été des balises claires pour la désignation nominative de biens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS;
 - l'annexe D de la politique qui requiert que l'ensemble des fondations puisse la commenter et qu'elle soit bonifiée;
 - l'analyse des membres représentant les fondations;
 - la recommandation favorable des membres représentant les fondations;
 - le mandat du comité de gouvernance et d'éthique;
 - l'analyse des membres du comité de gouvernance et d'éthique;
 - la recommandation favorable du comité de gouvernance et d'éthique;
 - l'accord des membres du conseil d'administration.

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER : la politique de désignation nominative des biens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, en maintenant à titre de projet l'annexe D.

8.1.6 Démission d'un membre du conseil d'administration

RÉSOLUTION : CA 1154 - 2017-06-13

Relative à la démission d'un membre du conseil d'administration

- CONSIDÉRANT :**
- l'intention de démission signifiée par Mme Luce Samoisette au président du conseil d'administration et à son secrétaire;
 - que pour que la vacance devienne effective, la démission doit être acceptée par le conseil d'administration;
 - que le poste laissé vacant peut être comblé par le ministre pour la durée non écoulée du mandat;
 - que le poste laissé vacant est celui d'une personne représentant l'université affiliée;
 - l'analyse effectuée par le comité de gouvernance et d'éthique;
 - la recommandation des membres du comité de gouvernance et d'éthique;
 - l'accord des membres du conseil d'administration.

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ACCEPTER : la démission de Mme Luce Samoisette du poste de personne nommée par le ministre de l'université affiliée;

DE MANDATER : Mme Patricia Gauthier pour la réalisation des démarches nécessaires afin que l'université lui soumette une liste de candidatures et qu'elle puisse les transmettre au ministre.

8.2 **Assurer la qualité des soins et services**

8.2.1 Poursuite de l'adhésion à Planetree

RÉSOLUTION : CA 1155 - 2017-06-13

Relative à la poursuite de l'adhésion à Planetree

- CONSIDÉRANT :**
- les acquis des installations du territoire;
 - les retombées d'une affiliation avec un organisme d'accréditation attestant des soins et services centrés sur l'utilisateur;
 - les opportunités découlant d'une démarche de désignation;
 - l'analyse effectuée par les membres du comité de vigilance et de la qualité;
 - la recommandation favorable du comité de vigilance et de la qualité;
 - l'accord des membres du conseil d'administration.

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

DE POURSUIVRE: l'affiliation et entreprendre les démarches pour maintenir les désignations.

8.2.2 Certification – Pouvoir d'inspection

RÉSOLUTION : CA 1156 - 2017-06-13

Relative à la certification et le pouvoir d'inspection

CONSIDÉRANT :

- que, selon l'article 346.0.8 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4,2), un CIUSSS a le pouvoir de faire une inspection dans une résidence privée pour aînés;
- que, selon l'article 346.0.9 de cette loi, une personne autorisée par le CIUSSS pour effectuer une inspection peut pénétrer, à toute heure raisonnable, dans toute résidence privée pour aînés dont l'exploitant est titulaire d'une attestation temporaire ou d'un certificat de conformité ainsi que dans tout autre lieu, à l'exclusion d'une chambre ou d'un logement, où elle a raison de croire que sont exercées des activités pour lesquelles une attestation temporaire ou un certificat de conformité est exigé en vertu de la loi et qu'elle peut exiger tout renseignement ou tout document relatif à l'application de la loi aux fins d'examen ou de reproduction;
- que les articles 346.0.8 et 346.0.9 précisent les fonctions reliées à l'identification et à la certification des résidences privées pour aînés et de certaines ressources offrant de l'hébergement pour des clientèles vulnérables;
- que, selon le premier alinéa de l'article 346.0.21 de la loi ainsi que le troisième alinéa de l'article 1 du Règlement sur la certification des ressources communautaires ou privées offrant de l'hébergement en dépendance (chapitre S-4.2, r. 0.1) entré en vigueur le 4 août 2016, ces fonctions de la loi s'appliquent à toute ressource communautaire ou privée offrant de l'hébergement en dépendance.

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'AUTORISER :

la présidente-directrice générale, au nom du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, à déléguer M^{me} Arianne Proulx, agente de planification, de programmation et de recherche, à effectuer des inspections dans toute résidence privée pour aînés ou ressource en toxicomanie ou en jeu pathologique offrant de l'hébergement, conformément aux articles 346.0.8 et 346.0.9 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*

8.3 Garantir l'accessibilité aux soins et services

Aucun point n'est présenté dans cette section

8.4 Utiliser judicieusement les ressources

8.4.1 Modification au registre des signataires autorisés pour le CIUSSS de l'Estrie – CHUS à signer des demandes de paiement à la RAMQ

RÉSOLUTION : CA 1157 - 2017-06-13

Relative à la modification au registre des signataires autorisés pour le CIUSSS de l'Estrie – CHUS à signer des demandes de paiement à la RAMQ

- CONSIDÉRANT :**
- que la loi prévoit qu'il est nécessaire de nommer les personnes autorisées à attester l'exactitude des demandes de paiement qui sont soumises pour des services rendus par les professionnels;
 - la création du CIUSSS de l'Estrie – CHUS et la mise en place de la nouvelle structure;
 - que le CIUSSS de l'Estrie – CHUS doit réviser la liste des signataires et établir la mise à jour du « Registre des signataires autorisés pour un établissement du réseau de la santé », document exigé par la RAMQ;
 - la recommandation de la directrice des services professionnels;
 - la responsabilité du conseil d'administration de nommer les personnes autorisées;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'AJOUTER : le nom des personnes suivantes au registre des signataires autorisés du CIUSSS de l'Estrie – CHUS :

Pour l'installation du Réseau local de services (RLS) de la Haute-Yamaska :

- Isabelle Bilodeau, agente administrative à la direction des services professionnels

Pour l'installation du CSSS des Sources (Asbestos) :

- Amélie Paquette, coresponsable du GMF
- Émilie Delisle, chef médecin générale par intérim
- Jean-Michel Paquin, assistant chef de l'urgence
- Dannye Létourneau, adjointe aux affaires médicales et CMDP

Pour l'installation du CSSS-IUGS :

- Daniel Tessier, chef du service de gériatrie

Pour l'installation du CSSS du Haut-St-François :

- Jocelyn Ellis

8.4.2 Règlement de régie interne du conseil des infirmières et infirmiers du CIUSSS de l'Estrie – CHUS – mise à jour

RÉSOLUTION : CA 1158 - 2017-06-13

Relative au règlement de régie interne du conseil des infirmières et infirmiers du CIUSSS de l'Estrie - CHUS

- CONSIDÉRANT :**
- que les règlements de régie interne, ou toute modification s'y rapportant entrent en vigueur, sur approbation par le conseil d'administration de l'établissement;
 - que les règlements provisoires de régie interne ont été approuvés par le conseil d'administration jusqu'au 31 mars 2017;
 - que le règlement type du MSSS (juillet 2015) a été la référence pour procéder à l'écriture des règlements du CII;
 - l'approbation du MSSS;
 - l'analyse effectuée par les membres du CII;
 - l'approbation des membres du CII;
 - l'accord des membres du conseil d'administration.

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER : les modifications apportées au règlement du conseil des infirmières et infirmiers.

8.4.3 Déclaration d'immeuble excédentaire : 68, boulevard Jacques-Cartier, Sherbrooke

RÉSOLUTION : CA 1159 - 2017-06-13

Relative à la déclaration d'immeuble excédentaire : 68, boulevard Jacques-Cartier à Sherbrooke

- CONSIDÉRANT :**
- que le CIUSSS de l'Estrie – CHUS n'offre pas de services directs à sa clientèle dans l'immeuble situé au 68, boulevard Jacques-Cartier à Sherbrooke et que les équipements y étant entreposés peuvent être relocalisés dans une autre installation;
 - qu'il est de la responsabilité du CIUSSS de l'Estrie – CHUS d'optimiser l'utilisation de son parc immobilier;
 - que la première étape de disposition d'un actif est la résolution du conseil d'administration de l'établissement déclarant l'immeuble excédentaire, attestant ainsi que l'établissement ne prévoit pas utiliser l'immeuble au cours des cinq prochaines années;
 - l'analyse effectuée par les membres du comité de vérification et des suivis budgétaires;
 - la recommandation favorable par les membres du comité de vérification et des suivis budgétaires;
 - l'accord des membres du conseil d'administration.

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

DE DÉCLARER : l'immeuble excédentaire.

8.4.4 État de l'utilisation des subventions du programme de suppléments au loyer de la Société d'habitation du Québec

RÉSOLUTION : CA 1160 - 2017-06-13

Relative à l'état de l'utilisation des subventions du programme de suppléments au loyer de la Société d'habitation du Québec

CONSIDÉRANT :

- que le comité de vérification et de suivi budgétaire recommande au conseil d'administration d'approuver l'état de l'utilisation des subventions du programme *Supplément au loyer* et d'autoriser la présidente-directrice générale et le directeur des ressources financières et de la logistique à signer ledit rapport, pour et au nom de l'établissement;
- l'analyse effectuée par les membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
- la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
- l'accord des membres du conseil d'administration.

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'APPROUVER : l'état de l'utilisation des subventions du programme *Supplément au loyer* pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016;

8.4.5 Nomination des auditeurs externes pour l'année 2017-2018 au CIUSSS de l'Estrie - CHUS

RÉSOLUTION : CA 1161 - 2017-06-13

Relative à la nomination des auditeurs externes pour l'année 2017-2018 au CIUSSS de l'Estrie - CHUS

CONSIDÉRANT :

- que la firme Deloitte a obtenu le mandat d'audit externe du CIUSSS de l'Estrie - CHUS pour trois années à compter du 29 septembre 2015, soit pour les exercices financiers 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018;
- qu'ils doivent être nommés à chaque exercice financier;
- que nous devons tenir compte de la *Loi sur le vérificateur général du Québec*;
- l'analyse effectuée par les membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
- la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
- l'accord des membres du conseil d'administration.

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

DE NOMMER : la firme Deloitte, auditeurs externes du CIUSSS de l'Estrie - CHUS pour l'exercice financier 2017-2018 et **DE LEUR VERSER** les honoraires professionnels s'y afférents, au montant de 96 000 \$ (excluant les taxes);

DE TENIR COMPTE : de la *Loi sur le vérificateur général du Québec* et **DE PRÉVOIR** tous les changements aux documents s'y afférents, tant au niveau de la nomination des auditeurs externes annuelle qu'au prochain appel d'offres pour l'audit externe.

8.4.6 Accès Entreprise de Revenu Québec – Services téléphoniques et services en ligne

RÉSOLUTION : CA 1162 - 2017-06-13

Relative à Accès entreprise de Revenu Québec – Services téléphoniques et services en ligne

- CONSIDÉRANT :**
- que Revenu Québec révisé actuellement les accès Entreprise pour ses services téléphoniques et ses services en ligne;
 - que pour conserver l'accès aux services, une résolution du conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie - CHUS doit leur être transmise qui atteste que les personnes mentionnées peuvent agir au nom et pour le compte de l'entreprise. Si ce document n'est pas reçu, les accès seront désactivés en septembre 2017;
 - que la résolution doit être signée par un des administrateurs, soit M. Jacques Fortier, président du conseil d'administration;
 - l'analyse effectuée par les membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
 - la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
 - l'accord des membres du conseil d'administration.

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION D'UMENT APPUYÉE :

- D'AUTORISER :** que les accès soient octroyés aux personnes suivantes : Janie Thibault, Suzelle Bolduc, Karo Larrivée, Michèle Drolet et Lynda Vallée.

8.4.7 Modification aux permis d'exploitation des installations du CIUSSS de l'Estrie – CHUS - Dénomination des installations phase 3

RÉSOLUTION : CA 1163 - 2017-06-13

Relative à la modification aux permis d'exploitation des installations du CIUSSS de l'Estrie – CHUS – Dénomination des installations phase 3

- ATTENDU QUE :**
- Le CIUSSS de l'Estrie – CHUS est un établissement public constitué par la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (chapitre O-7.2);
 - L'établissement doit se conformer au programme d'identification visuelle gouvernemental, prescrivant notamment l'utilisation des dénominations officielles des installations dans les communications;
 - Les dénominations des installations au permis d'exploitation sont pour plusieurs non évocatrices de la mission des installations;
 - Le ministère de la Santé et des Services sociaux a adopté et diffusé un Cadre de référence sur les dénominations des établissements et des installations du réseau de la santé et des services sociaux;
 - Le ministère de la Santé et des Services sociaux a adopté et diffusé une Stratégie de mise en œuvre visant l'harmonisation des dénominations des installations des établissements publics et privés;
 - Le ministère de la Santé et des Services sociaux désire obtenir un portrait d'ensemble des modifications aux dénominations de nos installations pour pouvoir autoriser les changements en bloc pour l'ensemble de nos installations;

- Les installations exploitant trois missions et plus n'ont pas été analysées dans les modifications aux dénominations adoptées à la phase II.

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER : les modifications aux dénominations au permis d'exploitation des installations qui exploitent trois missions et plus;

D'AUTORISER : Madame Patricia Gauthier, présidente-directrice générale, à transmettre au MSSS la demande de modifications et d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la prise d'effet de la présente résolution.

8.4.8 Octroi de nouveaux contrats de service sages-femmes et renouvellement d'un contrat de service

RÉSOLUTION : CA 1164 - 2017-06-13

Relative à l'octroi de nouveaux contrats de service sages-femmes et renouvellement d'un contrat de service

- ATTENDU QUE :**
- Le MSSS a conclu une entente avec le Regroupement des sages-femmes du Québec;
 - Au sens de la *Loi sur les sages-femmes* et de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, ces dernières doivent conclure un contrat de service avec un établissement;
 - L'évaluation faite par le Conseil des sages-femmes quant aux qualifications et aux compétences des sages-femmes;
 - La recommandation du Conseil des sages-femmes pour l'embauche des sages-femmes;
 - Les enjeux sous-jacents à la signature des contrats de service avec les sages-femmes tels :
 - le nombre de suivis annuels;
 - les enjeux budgétaires liés à la gestion du temps (temps supplémentaire ou temps à reprendre), remplacements des congés fériés, absences pour maladie, etc.
 - Le Conseil d'administration est responsable d'autoriser la signature des contrats de service avec des sages-femmes.

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'AUTORISER : la présidente-directrice générale, Mme Patricia Gauthier, à signer, à l'intérieur du budget rendu disponible à cette fin les contrats de service suivants:

- Sandra Choquet, sage-femme, temps partiel occasionnel, 28 heures/semaine, nombre de suivis n/a, pour une période d'un an, du 19 juin 2017 au 18 juin 2018.
- Amaili Jetté, sage-femme, temps partiel occasionnel, 28 heures/semaine, nombre de suivis n/a, pour une période d'un an, du 19 juin 2017 au 18 juin 2018.
- Isabelle Lebire, sage-femme, temps partiel occasionnel, 28 heures/semaine, nombre de suivis n/a, pour une période de 2 ans, du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2019.

8.5 Intégrer la mission universitaire

8.5.1 Renouvellement de mandat de deux membres du CÉR du CIUSSS de l'Estrie - CHUS

RÉSOLUTION : CA 1165 - 2017-06-13

Relative au renouvellement de mandat de deux membres du CÉR du CIUSSS de l'Estrie - CHUS

- CONSIDÉRANT :**
- la responsabilité du conseil d'administration d'approuver la nomination des membres du comité d'éthique de la recherche du CHUS;
 - le mandat confié au comité sur la mission universitaire par le conseil d'administration de procéder à une analyse des candidatures pour le comité d'éthique de la recherche de l'établissement;
 - l'analyse effectuée par les membres du comité de la mission universitaire du conseil d'administration;
 - la recommandation des membres du comité de la mission universitaire du conseil d'administration;
 - l'accord des membres du conseil d'administration.

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

- D'ENTÉRINER :** le renouvellement des mandats de M. Yvan Cloutier et Mme Marie-George Naud pour une période de 3 ans.

8.5.2 Reconduction de la désignation du CÉR du CIUSSS de l'Estrie - CHUS

RÉSOLUTION : CA 1166 - 2017-06-13

Relative à la reconduction de la désignation du CÉR du CIUSSS de l'Estrie - CHUS

- CONSIDÉRANT :**
- que la direction de l'éthique et de la qualité (DEQ) du MSSS a avisé le CIUSSS de l'Estrie - CHUS que la désignation du Comité d'éthique de la recherche du CIUSSS de l'Estrie - CHUS viendra à échéance le 30 septembre 2017;
 - que le président du conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie - CHUS doit transmettre une lettre au ministre de la Santé et des Services sociaux, dans laquelle il demande cette reconduction;
 - l'analyse effectuée par les membres du comité de la mission universitaire du conseil d'administration;
 - la recommandation des membres du comité de la mission universitaire du conseil d'administration;
 - l'accord des membres du conseil d'administration.

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

- D'ADOPTER :** la reconduction du Comité d'éthique de la recherche du CIUSSS de l'Estrie - CHUS.

8.5.3 Changement de statut de deux membres du CÉR du CIUSSS de l'Estrie - CHUS

RÉSOLUTION : CA 1167 - 2017-06-13

Relative au changement de statut de deux membres du CÉR du CIUSSS de l'Estrie - CHUS

- CONSIDÉRANT :**
- la responsabilité du conseil d'administration d'approuver la nomination des membres du comité d'éthique de la recherche du CHUS;
 - le mandat confié au comité sur la mission universitaire par le conseil d'administration de procéder à une analyse des candidatures pour le comité d'éthique de la recherche de l'établissement;
 - l'analyse effectuée par les membres du comité de la mission universitaire;
 - la recommandation des membres du comité de la mission universitaire;
 - l'accord des membres du conseil d'administration.

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ENTÉRINER : la demande de changement de statut de Madame Louise Lemay, représentante substitut scientifique sociale et monsieur Sylvain Giroux, représentant substitut en système informatique au CÉR du CIUSSS de l'Estrie – CHUS.

8.5.4 Nomination d'une chercheuse régulière à l'IUPLSSS

RÉSOLUTION : CA 1168 - 2017-06-13

Relative à la nomination d'une chercheuse régulière à l'IUPLSSS

- CONSIDÉRANT :**
- la recommandation favorable du comité des coresponsables d'axe de l'IUPLSSS;
 - la pertinence des thématiques de recherche de la candidate à l'avancement de la programmation scientifique 2014-2019 de l'IUPLSSS;
 - l'analyse effectuée par les membres du comité de la mission universitaire du conseil d'administration;
 - la recommandation des membres du comité de la mission universitaire du conseil d'administration;
 - l'accord des membres du conseil d'administration.;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER : la nomination de Mme Edith Ellefson, à titre de chercheuse régulière à l'IUPLSSS.

8.5.5 Révision des modes opératoires normalisés (MON) du CRCHUS

RÉSOLUTION : CA 1169 - 2017-06-13

Relative à la révision des modes opératoires normalisés (MON) du CRCHUS

- CONSIDÉRANT :**
- que des modifications immédiates doivent être apportées aux MON;
 - que la révision des modes opératoires normalisés doit se faire tous les deux ans;
 - que la révision des documents institutionnels de la recherche est en cours;
 - l'analyse effectuée par les membres du comité de la mission universitaire du conseil d'administration;
 - la recommandation des membres du comité de la mission universitaire du conseil d'administration;
 - l'accord des membres du conseil d'administration.;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER : les modifications des modes opératoires normalisés du CRCHUS.

9.0 Divers

Aucun autre point n'est présenté.

10.0 Huis clos

Les invités doivent quitter la salle pour ce point à l'ordre du jour à l'exception de M. Olivier Lemieux-Girard, de Dr Stéphane Tremblay, de M. Gilles Michaud et de M. Carol Fillion.

10.1 Cadres supérieurs – nominations

Après échanges, les membres adoptent les deux résolutions suivantes.

RÉSOLUTION : CA 1170 - 2017-06-13

Relative à la nomination de monsieur André Lortie à titre de directeur adjoint à la direction des services professionnels (DSP)

- CONSIDÉRANT :**
- que le plan d'organisation prévoit la nomination d'un directeur adjoint à la DSP;
 - la qualité de la candidature de M. André Lortie;
 - la recommandation unanime du comité de sélection pour la nomination de M. André Lortie;
 - le respect des directives transmises par le MSSS à l'égard du processus de sélection;
 - que nous avons procédé à la demande d'approbation habituelle auprès du MSSS pour la nomination dans des postes de directeur adjoint et que nous avons obtenu une réponse positive à l'égard de la nomination de M. Lortie;
 - les pouvoirs et responsabilités du Conseil d'administration;
 - l'accord des membres.

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

DE NOMMER : Monsieur André Lortie à titre de directeur adjoint DSP.

RÉSOLUTION : CA 1171 - 2017-06-13

Relative à la nomination de monsieur Christian Gauthier à titre de directeur à la direction des programmes de déficience intellectuelle, trouble du spectre de l'autisme et déficience physique (DI-TSA-DP)

- CONSIDÉRANT :**
- que le plan d'organisation prévoit la nomination d'un directeur des programmes DI-TSA-DP;
 - la qualité de la candidature de M. Christian Gauthier ainsi que ses réalisations comme directeur adjoint au sein de cette même direction;
 - la recommandation unanime du comité de sélection pour la nomination de M. Christian Gauthier;
 - le respect des directives transmises par le MSSS à l'égard du processus de sélection;
 - que nous avons procédé à la demande d'approbation habituelle auprès du MSSS pour la nomination dans des postes de directeur et que nous sommes en attente de leur réponse;
 - les pouvoirs et responsabilités du Conseil d'administration;
 - l'accord des membres.

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

DE NOMMER : Monsieur Christian Gauthier à titre de directeur des programmes DI-TSA-DP sous réserve de l'approbation habituelle pour ce type de nomination par le MSSS.

10.3 Évaluation de la rencontre

La présidente-directrice générale informe les membres du processus d'auto-évaluation du fonctionnement du conseil d'administration. Les formulaires seront transmis dès la semaine prochaine et deux semaines leur seront accordées pour les compléter, soit jusqu'au 29 juin prochain.

Les membres félicitent la vice-présidente du bon déroulement de la rencontre.

11.0 Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 20.

Diane Gingras, vice-présidente

Patricia Gauthier, secrétaire